

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS  
PRISES PAR LE DEUXIEME ADJOINT  
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 15 juillet 2013.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,

VU la subdélégation de fonction accordée à Mme Christiane CROZIER 2<sup>ème</sup> Adjointe par Le Maire par arrêté Municipal en date du 19 mars 2013,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par la Deuxième Adjointe en vertu de cette subdélégation,

La Deuxième Adjointe informe le conseil des décisions qu'elle a pris dans le cadre de sa subdélégation.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par la Deuxième Adjointe depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1 – Décision du 25 juin 2013 :**

Portant sur la réalisation des documents d'arpentage de division parcellaire dans le cadre de la réalisation des cheminements piétons pour l'aménagement de La Grand Terre.

La mission est confiée au cabinet Géo Siapp sis à AUBENAS pour un montant total de 980.00€ HT soit 1172.68€ TTC.

Fait à Alba La Romaine, le 15 juillet 2013.

La Deuxième Adjointe,  
Christiane CROZIER.

